

# Algues vertes en Bretagne

Dossier de la rédaction de H2o  
July 2026

Les insuffisances de l'état pointées du doigt dans un nouveau rapport

Cinq ans après son premier rapport sur la prolifération des algues vertes, la Cour des comptes, avec la chambre régionale des comptes, s'appuie à livrer un bilan très mitigé des politiques publiques menées depuis 2021 pour lutter contre ce phénomène, dévoile le quotidien Ouest-France. Malgré la hausse des moyens financiers et des outils, les préconisations n'ont pas toutes été suivies d'effet.

Le nouveau rapport atteste une fois encore que les travaux scientifiques ne laissent aucun doute sur les causes de la prolifération des algues vertes. Elle est la conséquence directe de concentrations excessives de nitrates dans les cours d'eau, issus à plus de 90 % de l'activité agricole. Réduire les apports azotés constitue le seul levier d'action efficace. Selon les modélisations les plus récentes, il est noté qu'il faudrait ramener les concentrations entre 10 et 25 mg/l selon les cours d'eau, pour observer un recul significatif des échouages. Or, le rapport dit que la moyenne actuelle dans les huit baies concernées par les plans de lutte, dépasse encore 33 mg/l. Pourtant, les magistrats soulignent l'importance des moyens financiers consacrés à la lutte. Entre le premier plan lancé en 2011 et le troisième en cours jusqu'en 2027, les crédits sont passés de 56 millions d'euros à 128,6 millions d'euros. Les dépenses publiques consacrées à la prévention des fuites d'azote ont quasiment doublé en dix ans, passant de 42,70 euros par hectare et par an à 80,80 euros. De nouveaux outils ont également été déployés : les paiements pour service environnementaux (PSE, qui permet aux exploitants de contracter avec l'agence de l'eau pour 5 ans et sont rémunérés chaque année en fonction des résultats obtenus) concernent 245 exploitations dans les six baies bretonnes. Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) touchent près de 15 % des exploitants et les zones sous contrainte environnementale (ZSCE) ont été instaurées dans les huit baies en 2022, avec une phase réglementaire contraignante attendue pour septembre 2026.

Sur le plan réglementaire, un septième programme d'actions régional sur les nitrates a été adopté en mai 2024, dont la gouvernance s'est structurée autour des préfets des Côtes-d'Armor et du Finistère. Signe que la politique porte ses fruits quand elle est appliquée avec rigueur : trois des huit baies, La Lieue de Grève (Côtes-d'Armor), la Forêt-Fouenant et Douarnenez (Finistère), enregistrent une baisse effective des échouages.

En 2024, la Bretagne concentrait encore 93 % des surfaces nationales d'échouage d'algues vertes. C'est plus de 2 000 hectares de plages et de vasières envahis par ces marées vertes.

Ouest-France [accès restreint]